

ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 12 NOVEMBRE

Une Ville sans Statue

(*)

Félix Bodin naquit à Saumur à la fin d'octobre 1795. Ses études, commencées avec succès dans cette ville, furent complétées à Paris. Grâce à une instruction supérieure, à une intelligence peu commune — et aussi à la réputation de son père — il ne tarda pas à se trouver en relation avec les sommités littéraires de l'époque, et compta bientôt lui-même au nombre des plus habiles publicistes. Il se lia d'amitié avec Adolphe Thiers, après avoir été quelque temps son condisciple. Le jeune Saumurois et le futur homme d'Etat firent d'abord partie de la rédaction du *Constitutionnel*. Mais la polémique des journaux était insuffisante, sous la Restauration, à leur âme ardente et à leurs aspirations, et il leur fallait une plus vaste arène. L'un et l'autre se livrèrent donc avec passion à l'étude de la littérature, de la philosophie et de l'histoire. Notre compatriote publia d'abord un *Résumé de l'Histoire de France*, ouvrage remarquable comme lucidité de style, profondeur, justesse des appréciations. On a même prétendu qu'il avait aidé son père dans ses *Recherches sur le haut et bas Anjou*.

Vers 1823, Félix Bodin eut l'idée d'un travail de longue haleine sur la République de 1789 et de 1793 ; il en fit part à son ami Thiers, et les deux écrivains se mirent à l'œuvre. A cette époque, nous l'avons dit, le nom de Bodin avait une grande notoriété, tandis que celui de Thiers — devant figurer seul sur la couverture de l'ouvrage — était encore presque inconnu. Ce dernier, qui n'était pas riche, voulut que Félix Bodin signât les premiers volumes afin de trouver des éditeurs et des lecteurs. *L'Histoire de la Révolution française* ayant eu un succès énorme, les volumes suivants, achevés en 1827, ne parurent qu'avec la signature de M. Thiers.

Toute la vie de Félix Bodin fut consacrée à la défense de la liberté. Sa conduite indépendante lui mérita à deux reprises les suffrages de ses concitoyens. En 1831, il fut élu député de Saumur *extra muros*. Auparavant, les habitants de Doué lui avaient confié le mandat de représenter leur ville à la Chambre.

Comme on vient de le voir, Bodin fut l'ami, le collaborateur, nous pourrions dire le protecteur de M. Thiers ; seulement on ne le vit point, comme celui-ci, rechercher les honneurs et les richesses. Membre de l'opposition avant 1830, écrivain correct et de talent, exempt d'ambition, il conserva son indépendance sous le régime de Juillet, et on ne vit en lui que l'ami de l'ordre, dévoué à son pays et insensible aux faveurs du pouvoir.

Mais ses veilles avaient épuisé sa santé ; il tomba malade, et, dans la nuit du 8 mai 1837, il rendit le dernier soupir. Il était âgé de 42 ans. Dix ans après l'apparition des derniers volumes de *L'Histoire de la Révolution*, le protecteur était mort et oublié, et le protégé était premier ministre !

M. Thiers a survécu quarante années à son

ami Bodin, et on peut dire que, pendant ces huit lustres, il a atteint parfois les sommets de la célébrité. Non seulement il s'est fait remarquer à plusieurs reprises comme ministre du roi Louis-Philippe, mais encore, plus tard, il a été presque souverain lui-même, puisqu'il est devenu Président — le premier — de la République actuelle. Ses contemporains lui ont accordé les titres de grand écrivain, de grand orateur, de grand diplomate, etc., etc., sans oublier celui de « libérateur du territoire ». A sa mort, quoique descendu du pouvoir, on lui a fait des funérailles dignes d'un chef d'Etat.

Les obsèques de Félix Bodin eurent lieu, le mardi 9 mai 1837, à Paris, à l'église de la Madeleine et au cimetière du Père-Lachaise. Un très grand nombre de ses amis, députés, littérateurs et artistes, y assistaient. On remarquait, outre la députation de la Chambre des députés, MM. Thiers, Dupin, Calmon, Clément de Laborde, Etienne, Emile de Girardin, et MM. Girard, Dubois (d'Angers), Janvier, Victorin Larevellière et Benjamin Delessert, ses collègues de la députation de Maine-et-Loire. Deux discours furent prononcés, l'un par M. Delessert, l'autre par M. Larevellière.

Avant de mourir, Félix Bodin ayant manifesté le désir que ses restes mortels fussent déposés près de la tombe de son père et de sa mère, ses intentions durent être respectées. Au bout d'un mois, son cercueil quitta le Père-Lachaise et arriva à Saumur, à l'entrée du pont Cessart, le mardi 13 juin, vers huit heures du matin. Notre ville, à son tour, voulut faire des obsèques solennelles à l'un de ses plus remarquables enfants.

M. le Sous-Préfet, M. le Maire et le Conseil municipal, MM. les membres des Tribunaux civil et de commerce, un grand nombre d'officiers de la garde nationale, M. le Colonel commandant l'École de cavalerie et son état-major, M. le Commandant de place et son corps d'officiers, des détachements de la garde nationale et du 45^e de ligne, et presque tous les fonctionnaires de la ville, étaient venus recevoir le corps de Félix Bodin. Cet imposant cortège, suivi d'une affluence considérable de peuple de toutes les classes, traversa la ville, au son d'une marche funèbre exécutée par la musique de la garde nationale. Tous, malgré l'excessive chaleur, accompagnèrent le convoi jusqu'à l'église de Saint-Florent, où se trouvaient, rangés sous les armes, les gardes nationaux de la commune.

Après le service religieux, le cortège se remit en marche et conduisit jusqu'à sa dernière demeure le citoyen dont chacun pleurait la mort prématurée.

Au « champ de repos », après les honneurs militaires rendus à la tombe du député de Maine-et-Loire, M. Cailleau-Grandmaison, maire de Saumur, prit la parole au nom de la ville entière ; un autre discours fut également prononcé par M. Chevalier, avocat et ami du défunt.

Donc, depuis bientôt soixante ans, le corps de Félix Bodin repose, auprès des siens, dans le modeste enclos que son père s'était réservé à l'extrémité de l'ancien cimetière de la Croix-des-Sables, lieu que l'on était sur le point d'adopter, paraît-il, vers la fin du dernier siècle, pour enterrer les morts de la ville de Saumur. En effet, à environ deux kilomètres de notre ville, sur le versant de la colline et à

peu de distance de l'ancienne route de Doué, on peut voir ce terrain de quelques mètres carrés, entouré de simples murs, et les trois humbles tombes noircies par le temps.

Les restes de M. Thiers, on le sait, sont déposés au Père-Lachaise, avenue des Acacias, où un monument splendide indique le caveau de la famille Dosne-Thiers. Le massif n° 15, dans lequel est située cette sépulture, est peut-être une des parties de la vaste nécropole les plus fréquentées : les noms de maints personnages remarquables, illustres même, inscrits sur les riches mausolées, attirent toujours les visiteurs.

Le tombeau de Félix Bodin, lui, de la plus extrême simplicité, est isolé, comme nous l'avons dit, et n'est guère troublé, parmi les vignes et les guérets, que par le chant des oiseaux ou les pas de quelque habitant du pays parcourant l'étroit sentier qui le longe. Mais, dans ce lieu presque solitaire, le visiteur est véritablement charmé par le magnifique panorama de la ville de Saumur et des coteaux environnants qui se développe sous ses yeux ; et non loin de là se trouve le joli hameau du « Vau-Langlois », où l'on remarque nombre de riches habitations de plaisance, des villas, de blanches maisonnettes semées çà et là en amphithéâtre et formant, au printemps surtout, au milieu de la verdure, un ravissant éden.

Telles sont, à plus de trois cents kilomètres l'une de l'autre, les demeures dernières de ces deux hommes, aux destinées aussi étranges qu'opposées, et que, pendant plusieurs années, la conformité d'opinions et d'études fit amis et collaborateurs.

(A suivre.) L. du Chardonnet.

A LA CHAMBRE

Séance du 10 novembre

L'affaire de Cempuis. — Interpellation Lavy

M. Lavy rappelle les attaques qui se sont produites contre l'orphelinat de Cempuis et de son directeur ; elles commencèrent au mois de février 1893 ; puis on les vit reparaitre en 1894 dans la *Libre Parole*.

M. le préfet de la Seine n'y ajouta point crédit, sachant qu'elles émauaient d'un ancien conseiller municipal et conseiller général de la Seine, frère d'un vicaire général et archidiacre de Saint-Denis en difficulté avec le gouvernement.

La campagne recommença pendant les vacances. Le gouvernement s'émut, envoya des inspecteurs généraux à Cempuis ; rien de plus correct ; il exerçait son droit de surveillance.

Mais les enquêteurs passèrent deux jours à Cempuis, quelques heures à Metz ; le 29 août ils sont de retour à Paris ; le 30, M. Robin est révoqué, et le 14, la *Libre Parole* disait que le directeur de la porcherie avait été exécuté au Conseil des ministres et que c'était la condamnation du système pornographique essayé à Cempuis.

Aujourd'hui, on révoque M. Robin sans consulter ni la Commission de surveillance, ni le Conseil général ; l'arrêté de révocation n'est même pas signé par le préfet, mais par le secrétaire général de la Seine.

On a élevé contre l'administration de M. Ro-

bin des accusations graves ; on l'accuse d'avoir exercé des brutalités à l'égard des enfants.

On a encore reproché à M. Robin de s'être montré trop indulgent à l'égard d'un professeur de musique. M. Robin a congédié le professeur ; que pouvait-il faire de plus ?

On a dit que M. Robin inspirait des sentiments irréguliers aux enfants et que ceux-ci lapidaient un crucifix.

En réalité, l'objet des attaques dirigées contre l'orphelinat Prévoist c'est la coéducation. La coéducation existe aux Etats-Unis, en Suède, en Hollande et partout elle a donné de bons résultats.

M. Robin a été frappé, mais ce n'est pas lui qu'on visait.

On a voulu frapper l'homme qui a été chargé d'appliquer dans le pays la loi sur la laïcité de l'enseignement, M. Buisson, le directeur de l'enseignement primaire.

M. Leygues, ministre de l'instruction publique, dit qu'il se porte garant de la loyauté et de la droiture de M. Buisson que personne n'a, d'ailleurs, attaqué ici et qu'il défend avec lui l'œuvre du patrimoine républicain.

Mais il n'y a rien de commun entre M. Buisson et M. Robin ; il n'est pas vrai que M. Buisson ait été son ami intime et l'ait imposé.

Le gouvernement avait le droit de révoquer M. Robin.

C'est à la suite de l'enquête ordonnée que le ministre n'a pas cru pouvoir rester une heure de plus au ministère de l'instruction publique si M. Robin restait une heure de plus à l'orphelinat de Cempuis.

Le ministre cite de gros faits.

Un nommé M. Machu, introduit comme professeur à Cempuis, par M. Robin, commet des attentats à la pudeur sur six orphelins. Qu'advient-il ?

Loin de faire châtier le misérable, M. Robin l'arrache à la justice et lui donne... « un certificat de bonne vie et mœurs ».

Le représentant du gouvernement lit le certificat donné par le directeur Robin au coupable Machu, certificat dont voici le plus significatif passage :

« Je recommande le sieur Machu, qui a servi deux ans à l'orphelinat de Cempuis, persuadé que par sa bonne conduite et son intelligence il pourra rendre d'utiles services. »

Le ministre de l'instruction publique conclut et sa conclusion est que le gouvernement a frappé M. Robin parce qu'il n'était ni un éducateur ni un philosophe.

M. Chassaing, ancien conseiller municipal de Paris, succède à la tribune au ministre, et se plaint avec amertume que l'on n'ait point consulté le Conseil général de la Seine avant de frapper M. Robin. Toutefois, il retire son interpellation sur l'attitude prise par le gouvernement vis-à-vis du Conseil général de la Seine.

La clôture de la discussion prononcée à main levée, on passe à la lecture des ordres du jour.

Le ministre de l'instruction publique déclare se rallier à celui de M. Chaudey, ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour de confiance de M. Chaudey est adopté par 466 voix contre 30.

Aujourd'hui, à 2 heures, séance publique.

(*) Voir l'Écho Saumurois des 10, 16, 23 octobre et 2-3 novembre.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région rendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT.

La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e LELIÈVRE, le Samedi 17 novembre 1894, à une heure du soir,

D'une Maison

Appartenant aux époux Barbier, sise à Dampierre, rue de Morains. Entrée en jouissance à Noël 1894.

Mise à prix : 800 fr.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Maison d'habitation

Sise à Saumur, 5, rue des Basses-Perrières,

Avec trois Caves en roc.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

Vente Mobilière

APRÈS DÉCÈS

Le Dimanche 18 Novembre 1894, à 4 heures de l'après-midi, au Cadran, commune des Rosiers, il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, à la vente de divers meubles et objets mobiliers appartenant à M^{me} V^e GOUJON-RENAULT.

On vendra notamment :

Une armoire, un lit de fer, deux herbes, un moulin à vannier, un moulin à farine, trois charrettes avec leurs accessoires, une carriole et un cabriolet, deux équipages de charrette, un harnais de carriole, trois charrues, une herse, une brouette, un rouleau, des barriques vides, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, et 10 0/0 en sus.

AU CORDON BLEU

Placement de domestiques des deux sexes

VRAIS GENS DE MAISONS

M^{me} ANNA

Rue du Puits-Tribouillet, 5 SAUMUR

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

Par Adjudication amiable

Qui aura lieu sur l'endroit même de la presqu'île du Thoureil, en face le Cadran, commune des Rosiers, et par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire, le Dimanche 18 Novembre 1894, à 1 heure de l'après-midi,

40 Peupliers et 2 Noyers

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e BEAUMONT, notaire.

Pour cause de Changement de Domicile

A CÉDER

CAFÉ du Théâtre

Pour la Saint-J an 1895 — Long Bail S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BLANGE, 6, SAUMUR.

M. L. NEPVEU, de retour en France après 25 ans de séjour aux îles Britanniques, se tient à la disposition des personnes désirant commencer ou continuer l'étude de la langue anglaise, soit pour le commerce, soit pour les examens. — Traduction de documents et lettres de commerce. — Poul-Fouchard, Saumur.

C^{ie} Mutuelle d'Assurances-Vie demande un représentant à Allonnes, Fontevault et pour le canton de Genes. Ecrire au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER Bon Portefeuille d'Assurances Incendie — Vie S'adresser au bureau du journal.

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits		Thé C ^{ie} Coloniale, la boîte 2 80	
Menier, 1/2 kil.	1 60	— Le Délicieux, —	1 35
Planteur, —	1 60	— Mélange d'Amateurs, 50 et 90	
Potin n ^o 3, —	1 60	Biscuits recommandés	
C ^{ie} Coloniale, —	2 20	Montbozon, la boîte »	65
De santé, —	1 20	Ma-leleines-Champagne, id	1 30

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

GRAND ENTREPOT DE SUCRE POUR VENDANGES

GOBLET-MAHOUEAU

Rue Nationale et rue de l'Abreuvoir, 2, SAUMUR

CARTES DE VISITES

l'Imprimerie Paul Godet

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

78	Fabien de Courcelles
32	GOISLARD-HARDOUIN
65	Mademoiselle Claire Boisangen
37	FREDERIC DAVIGNON
70	Alexandre Severyn
19	M ^{re} & M ^{re} EMILE BLANDINIÈRE
58	Marcel Dehouve
34	MADAME LÉON DESTOURNELLES
33	Général L'Hôte

Gravure sur pierre, 3 fr. et 3 fr. 50. — Gravure sur cuivre, 4 francs ; avec Plaque fournie par le Client, 3 fr.

ENVELOPPES pour Cartes : 0,50 — 0,75 — 0,90

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel de-Ville de Saumur 1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.